Informations de base

2026/2870(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur les récentes attaques hybrides et l'instrumentalisation des migrants à Ceuta, et la nécessité de mettre en place une réponse coordonnée pour protéger les frontières extérieures de l'Union **Subject** 7.10.04 Franchissement et contrôles aux frontières extérieures, visas 7.10.06 Asile, réfugiés, personnes déplacées; Fonds «Asile, migration et intégration» (AMIF) 7.30.30.02 Lutte contre la violence, la traite des êtres humains et le trafic de migrants	

Acteurs principaux

Commission européenne	**DG de la Commission**	**Commissaire**
	Migration et affaires intérieures	BRUNNER Magnus

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
15/09/2026	Débat en plénière		
17/09/2026	Décision du Parlement	T10-0317/2026	Résumé
17/09/2026	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2026/2870(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B10-0406/2026	14/09/2026	
Proposition de résolution		B10-0408/2026	14/09/2026	

Proposition de résolution		B10-0410/2026	14/09/2026	
Proposition de résolution		B10-0411/2026	14/09/2026	
Proposition de résolution		B10-0412/2026	14/09/2026	
Proposition de résolution		B10-0413/2026	14/09/2026	
Proposition de résolution		B10-0414/2026	14/09/2026	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T10-0317/2026	17/09/2026	Résumé

Résolution sur les récentes attaques hybrides et l’instrumentalisation des migrants à Ceuta, et la nécessité de mettre en place une réponse coordonnée pour protéger les frontières extérieures de l’Union

2026/2870(RSP) - 17/09/2026 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 339 voix pour, 225 contre et 16 abstentions, une résolution relative aux récentes attaques hybrides et à l'instrumentalisation des migrants à Ceuta, ainsi qu'à la nécessité d'une réponse coordonnée pour protéger les frontières extérieures de l'UE.

Le texte adopté en séance plénière a été déposé par le groupe PPE.

Entre le 29 et le 31 juillet 2026, environ 80.000 migrants ont franchi irrégulièrement la frontière entre le Maroc et Ceuta, par voie terrestre et maritime, et plusieurs centaines ont rejoint Melilla. Au moins 141 personnes sont mortes lors de la traversée et jusqu’à 11.000 migrants en situation irrégulière ont refusé de retourner au Maroc et sont restés à Ceuta. Le nombre exact de décès et de passages, ainsi que l’identité des personnes restées sur place, demeurent inconnus.

Le Parlement a rendu hommage aux populations de Ceuta et de Melilla et leur a exprimé son plein soutien. Elles incarnent depuis longtemps un exemple vivant de coexistence entre personnes de cultures, d'origines et de religions différentes. Il a souligné que cette coexistence n'est pas seulement une réalité sociale, mais une affirmation quotidienne de l'état de droit, de l'égalité des droits et des valeurs communes qui sont au cœur du projet européen.

La résolution condamne avec la plus grande fermeté les passages illégaux massifs vers Ceuta en provenance du Maroc, par voie terrestre et maritime, ainsi que l'instrumentalisation des migrations irrégulières comme outil de guerre hybride contre l'intégrité territoriale d'un État membre. Les députés considèrent comme une priorité absolue le renforcement de la protection des frontières terrestres et maritimes extérieures de l'UE à Ceuta.

Le Parlement a exprimé sa vive préoccupation face à la politique de **régularisation à grande échelle** menée par le gouvernement du président Pedro Sánchez, qui, selon lui, constitue un facteur d'attraction et envoie un **mauvais signal** aux migrants potentiels et aux réseaux criminels de passeurs. Il a souligné que **l'entrée illégale ne doit jamais devenir un moyen d'obtenir un titre de séjour légal**. La Commission est invitée à évaluer, en coopération avec les États membres, l'impact transfrontalier potentiel des programmes nationaux de régularisation massive sur les mouvements de population et sur le fonctionnement et la sécurité de l'espace Schengen.

Les députés ont réaffirmé que la **préservation de l'espace Schengen** exige de l'UE qu'elle assure la protection effective de ses frontières extérieures et que tous les États membres **assument pleinement leurs responsabilités** en matière de prévention et de lutte contre le trafic de migrants. À cet égard, ils se sont félicités de la décision rapide de la Commission d'octroyer à l'Espagne une aide d'urgence de **114,7 millions d'euros** pour l'aider à gérer la crise à Ceuta et ont invité le gouvernement espagnol à faire pleinement et efficacement usage de ces fonds, ainsi que des ressources matérielles et du soutien opérationnel proposés par les agences de l'UE, afin de rétablir la situation normale, d'améliorer les conditions de vie et d'accélérer les retours.

Le Parlement a appelé la Commission et tous les États membres à accroître les financements, notamment pour les infrastructures de protection des frontières extérieures, à renforcer les capacités de Frontex et à veiller à ce que tous les instruments soient rapidement déployables en cas de crise, de menaces hybrides ou d'instrumentalisation.

Constatant que le Pacte sur la migration et l’asile est applicable depuis le 12 juin 2026, les États membres ont souligné la **responsabilité de l'Espagne** de tirer pleinement parti de ce cadre juridique et opérationnel. Ils ont exigé le retour rapide de toutes les personnes n’ayant pas le droit de séjourner dans l’UE, y compris les mineurs non accompagnés, dans le plein respect du droit de l’UE et du droit international.

Le Parlement a appelé **le Maro**c à assumer ses responsabilités en tant que partenaire clé de l'Union européenne et à honorer ses engagements en matière de gestion des frontières, de retour et de coopération migratoire.

Enfin, le Parlement a invité l'Espagne, avec le soutien du Conseil et de la Commission, à élaborer une proposition définissant les **mécanismes réglementaires et financiers de l'UE** nécessaires pour renforcer la sécurité, la stabilité et le développement des villes de Ceuta et Melilla, en tenant compte des circonstances particulières, des risques et des menaces auxquels les deux villes sont confrontées.